

# Le Jeu de l'Oie

La Revue Internationale de Sciences - Po Lille.

## LES PÔLES : FUTURS POINTS CHAUDS DU GLOBE ?

### ENQUÊTE

ARCHIVES DE LA STASI : FALLAIT-IL OUVRIR  
LES BOÎTES DE PANDORE DE L'ALLEMAGNE DE L'EST ?

PORTFOLIO JAPONISANT  
FRANÇOIS DAUMERIE

### REGARD

TURQUIE : LA NOUVELLE VOIE DE L'AFRIQUE

TOI AUSSI DEVIENS CHEF D'UN MICRO ÉTAT

### CONVERSATION AVEC

ISABELLE DAMIANI : LES PRINTEMPS ARABES VUS D'ASIE CENTRALE

ENVERS DU DÉCOR : LA DIPLOMATIE DU FOOTBALL

'WHAT FOOTBALL CAN (AND CAN'T) TEACH US ABOUT TURKISH POLITICS?'

JOHN McMANUS

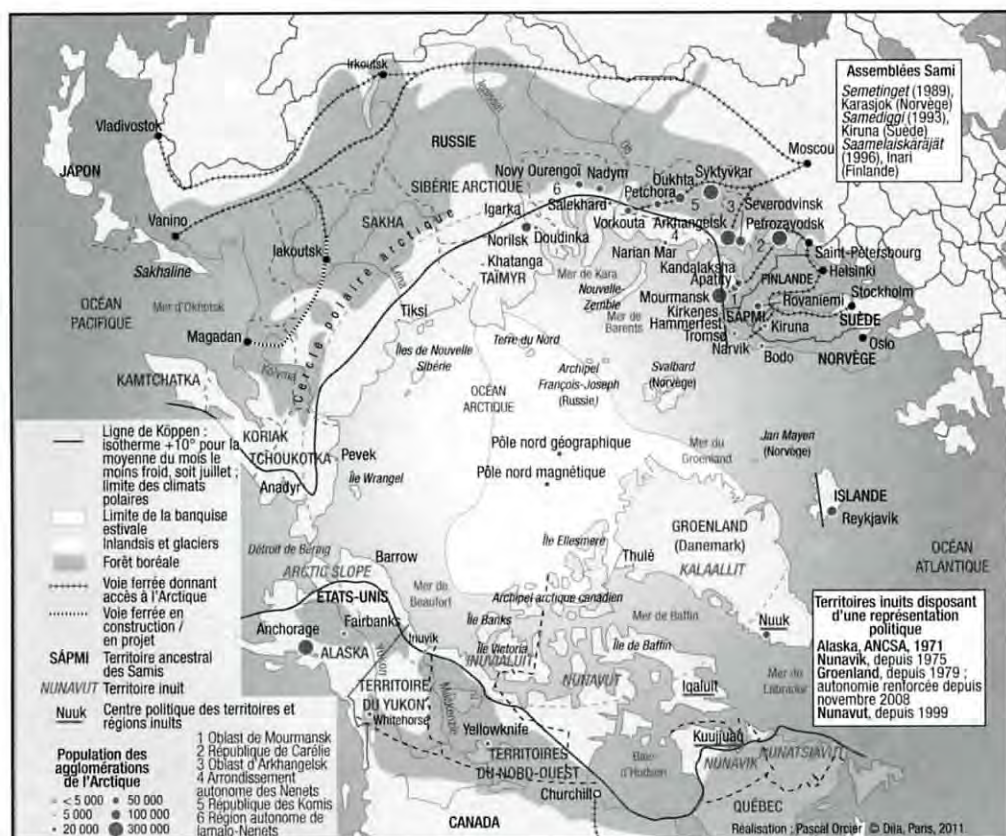
LA GUERRE ENTRE LE SALVADOR ET LE HONDURAS EN 1979 : UNE GUERRE DU FOOT ?

UN BALLON PLUTÔT QUE DES BALLES : KURDISTAN IRAKIEN





# GÉOGRAPHIE MOUVANTE DE L'ARCTIQUE



Délimiter l'Arctique : un casse-tête scientifique, un enjeu politique.

**“LES SCIENCES DE LA NATURE ET DE LA VIE N'ÉTANT PAS À MÊME DE SATISFAIRE LA DEMANDE POLITIQUE, ON OPTA POUR UNE SOLUTION UNIVERSELLE.”**

LAURENT MAYET EST INGENIEUR EN OCÉANOGRAPHIE, AGRÉGÉ DE SCIENCES PHYSIQUES ET DIPLOMÉ DE PHILOSOPHIE. CE PASSIONNÉ DES PÔLES A FONDÉ LE THINK TANK « LE CERCLE POLAIRE » ET CONSEILLE PERSONNELLEMENT MICHEL ROCARD, AMBASSADEUR EN CHARGE DES NÉGOCIATIONS INTERNATIONALES SUR LES PÔLES. IL EST ÉGALEMENT PRÉSIDENT DU GROUPE ALIDADE SUR L'ARCTIQUE AU CENTRE D'ÉTUDES SUPÉRIEURES DE LA MARINE (CESM).

On a beaucoup glosé dans les milieux de spécialistes sur la question de savoir où commence la zone Arctique et quel serait le critère le plus pertinent pour délimiter ce nouvel espace géopolitique où se concentrent enjeux de souveraineté, nouvelles routes maritimes, enjeux énergétiques et zones d'influence. On s'est surtout abusé en pensant que cette question relevait d'une ontologie scientifique et qu'une définition fondée objectivement mettrait un terme aux polémiques qui agitent sporadiquement les pays arctiques se disputant un improbable label *True North*, pour reprendre l'expression du Premier ministre canadien Stephen Harper. Ces querelles de légitimité s'expriment notamment dans les revendications concurrentes sur les fonds marins du pôle Nord géographique. A défaut d'un critère qui satisferait les prétentions des acteurs politiques en présence, il fallut s'en remettre à une pluralité de définitions qui répondent à des approches méthodologiques différentes. De la définition des écologues (ligne dite « de l'arbre » marquant la transition taïga-toundra) à celle des océanographes (eaux de surface froides et peu salées) en passant par celle des climatologues (isotherme + 10°C de la moyenne

du mois de l'année le plus chaud), il y a là autant de représentations consistantes de l'Arctique et peut-être au fond, autant d'objets arctiques irréductibles les uns aux autres. A noter que le réchauffement du climat boréal plus important que partout ailleurs à la surface de notre planète, favorise le déplacement vers le Nord de la limite climatologique de la zone arctique.

Les sciences de la nature et de la vie n'étant pas à même de satisfaire la demande politique, on opta pour une solution universelle, à savoir la définition astronomique du cercle polaire situé à la latitude 66° 33' 45" et correspondant au complémentaire de l'angle décrit par l'axe de rotation de la Terre et la normale au plan dit de l'« écliptique ». L'adoption de ce critère en 1996 lors de la création du forum intergouvernemental du Conseil de l'Arctique vint consacrer le format dit « A8 » (8 *Arctic States*) qui à défaut de départager les prétentions des *challengers*, eut la vertu de fixer les limites du monde arctique et partant, de tracer une frontière entre les Etats « arctiques » et les autres Etats indirectement intéressés.



Cette résolution à développer un régime de coopération régionale eut pour effet d'exacerber les prétentions de certains acteurs politiques qui entreprirent dès mai 2008 de lancer un format « A5 » (*5 Arctic Coastal States*) pour affirmer le leadership des Etats côtiers de l'océan Arctique. La dernière réunion des A5 s'est tenue les 24-26 février 2014 à Nuuk au Groenland pour évoquer le problème de l'absence de réglementation sur les futures pêches dans l'océan Arctique central. L'Islande qui satisfait tout juste au critère d'« arcticité » du conseil de l'Arctique par la grâce de la petite île de Grimsey (66° 32' 30" Nord) située à quelques dizaines de secondes d'arc du cercle arctique, revendique son appartenance au club des Etats côtiers de l'océan Arctique en faisant valoir que, selon la convention OSPAR pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du Nord-Est, la limite des « eaux arctiques » est située au nord du 60e parallèle de latitude Nord. Selon ce critère hydrologique, l'Islande est non seulement un Etat côtier de l'océan Arctique mais le seul Etat arctique dont tout le territoire est compris dans la zone Arctique. Le Canada, à l'initiative d'une réunion A5 à Chelsea en 2010, se garda bien de rappeler sa définition administrative du « Nord » qui commence non pas au nord du cercle arctique mais au nord du 60e parallèle Nord fixant la limite sud des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut et du Yukon. Tout récemment, en février 2014, la Russie a procédé à une redéfinition de son territoire « arctique » afin de rassembler sous ce label les zones septentrionales prioritaires de développement économique. A la faveur de ce redécoupage, la République de Carélie et la République des Komis notamment, ont été exclues des territoires « arctiques » russes et incidemment, les éleveurs de rennes komis n'appartiennent plus en droit, à la catégorie des peuples autochtones de l'Arctique dans laquelle ils étaient jusque-là inclus.

Qu'il s'agisse des effets du réchauffement climatique ou d'un redécoupage administratif, le moins que l'on puisse dire est que la limite de la zone arctique est mouvante. A ce jeu des définitions, un pays arctique comme la Norvège dont une partie importante du territoire est située au-delà du cercle polaire, s'expose à se voir contester sa qualité d'Etat côtier de l'océan Arctique dans la mesure où les eaux de la mer de Norvège et de la mer de Barents sont situées au sud du front polaire océanique qui marque la limite sud des « eaux arctiques ». Inutile de multiplier ces variations pour comprendre que la question de la délimitation de l'espace Arctique relève moins d'une enquête scientifique que d'un jeu de rivalités et d'alliances politiques prenant appui sur des représentations empruntées aux sciences. La géopolitique du Grand Nord circumpolaire se caractérise ainsi par un déterminisme géographique faible que l'on peut sans trop se risquer imputer à la jeunesse du régime de coopération régionale mis en place après la fin de la guerre froide ainsi qu'à la prévalence des enjeux de définition de souveraineté de la part des Etats directement intéressés. A ces raisons s'en ajoute une autre, à savoir que loin de constituer un socle de référence pérenne, la géographie arctique est au contraire mouvante, en rapide évolution, et il se pourrait qu'une partie des données naturelles qui caractérisaient hier l'Arctique ne soient plus d'actualité dans quelques décennies. Par-là, nous retrouvons le contexte même d'émergence de la géopolitique du Grand Nord circumpolaire qui est née des observations et des résultats de la prospective scientifique sur l'évolution environnementale de l'Arctique dans le contexte du réchauffement climatique.

**Par la plume de Laurent Mayet.**

DÉMARCATIION PARMI LES DÉMARCATIIONS, TOUTE VIE ARBORÉE AU-DELÀ DE LA "LIGNE DE L'ARBRE" EST IMPOSSIBLE.

